

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-21

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 033-243301439-20240326-2024_21-DE

2024-21 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire – ASCJ pour la manifestation VIVICITTA.

La commission Sport a donné un avis favorable à l'octroi d'une subvention au profit de l'association ASCJ (Association Sportive Culturelle de Jumelage) pour l'organisation de la manifestation VIVICITTA pour un montant de 500 €.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € pour l'année 2024.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-22

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 033-243301439-20240326-2024_22-DE

2024-22 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire -

Association BASKET Portes Entre-deux-Mers.

EXPOSE

La commission sport a étudié la possibilité de revaloriser le montant des subventions attribuées aux associations d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer un montant de 5 000 € à l'association Basket des Portes Entre-deux-Mers pour l'année 2024.

Un montant de 4 647€ avait déjà été prévu lors du vote du Budget Primitif 2024. Ainsi, le montant de la subvention pour 2024 est revalorisé de 353€.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 5 000€ pour l'année 2024 à l'association Basket PE2M.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-23

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 33
Catherine VEYSSY ne prend pas part au vote
Pour : 33

Contre : 0

Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 033-243301439-20240326-2024_23-DE

2024-23 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire –
Association Football Portes Entre-deux-Mers.

EXPOSE

La commission sport a étudié la possibilité de revaloriser le montant des subventions attribuées aux associations d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer un montant de 29 500€ à l'association Football Club des Portes Entre-deux-Mers pour l'année 2024.

Un montant de 23 045€ avait déjà été prévu lors du vote du Budget Primitif 2024. Ainsi, le montant de la subvention pour 2024 est revalorisé de 6 455€.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 29 500€ pour l'année 2024 à l'association Football Club des Portes Entre-deux-Mers (FCPE2M).**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-24

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 033-243301439-20240326-2024_24-DE

S²LO

2024-24 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire -
Association Blason Portes Entre-deux-Mers.

EXPOSE

La commission sport a étudié la possibilité de revaloriser le montant des subventions attribuées aux associations d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer un montant de 1 000 € à l'association Blason Portes Entre-deux-Mers pour l'année 2024.

Un montant de 527€ avait déjà été prévu lors du vote du Budget Primitif 2024. Ainsi, le montant de la subvention pour 2024 est revalorisé de 473€.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 1 000 € pour l'année 2024 à l'association Blason Portes Entre-deux-Mers.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-25

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants :34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 033-243301439-20240326-2024_25-DE

S²LOW

2024-25 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire -
Portes Entre-deux-Mers Handball.

EXPOSE

La commission sport a étudié la possibilité de revaloriser le montant des subventions attribuées aux associations d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer un montant de 6 500€ à l'association Portes Entre-deux-Mers Handball.

Un montant de 5 500€ avait déjà été prévu lors du vote du Budget Primitif 2024. Ainsi, le montant de la subvention pour 2024 est revalorisé de 1 000€.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 6 500€ pour l'année 2024 à l'association Portes Entre-deux-Mers Handball.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-26

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSETER Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 033-243301439-20240326-2024_26-DE



**2024-26 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire -
Portes Entre-deux-Mers St Caprais Gym.**

EXPOSE

La commission sport a étudié la possibilité de revaloriser le montant des subventions attribuées aux associations d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer un montant de 5 000€ à l'association Portes Entre-deux-Mers St Caprais Gym.

Un montant de 4 628€ avait déjà été prévu lors du vote du Budget Primitif 2024. Ainsi, le montant de la subvention pour 2024 est revalorisé de 372€.

**Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 5 000€ pour l'année 2024 à l'association Portes Entre-deux-Mers St Caprais Gym.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 2024**2024-27**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants :34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 033-243301439-20240326-2024_27-DE

2024-27 : Attribution de subventions aux associations sportives d'intérêt communautaire -
Rugby Club Pimpine.

EXPOSE

La commission sport a étudié la possibilité de revaloriser le montant des subventions attribuées aux associations d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer un montant de 13 000€ à l'association Rugby Club Pimpine.

Un montant de 11 303€ avait déjà été prévu lors du vote du Budget Primitif 2024. Ainsi, le montant de la subvention pour 2024 est revalorisé de 1 697€.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

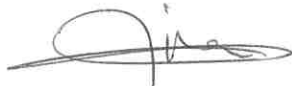
DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention de 13 000€ pour l'année 2024 à l'association Rugby Club Pimpine.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance



Patricia SIMON



Le Président



Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-28

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 033-243301439-20240326-2024_28-DE

2024-28 : Adoption du Schéma Régional de Développement Economique, Innovation et Internationalisation et aux aides aux entreprises (SRDE2I).

EXPOSE

L'objectif de la présente convention est :

- Mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- Engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté de Communes et la Région,
- Arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté de Communes,
- Garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de Communes avec celles de la Région,
- Mettre en place les éco-socio-conditionnalités aux aides octroyées

Un groupe de travail, issu de la commission Attractivité, a été constitué afin de définir la stratégie économique du territoire compatible avec les objectifs du SRDE2I. Le CECOGEB et le PETR ont co-animé cette réunion.

Le conseil communautaire sera amené à valider la convention et les annexes afférents.

**Après avoir entendu les explications du Président,
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

DECIDE

- **D'adopter la convention relative au Schéma Régional de Développement Economique, Innovation et Internationalisation et aux aides aux entreprises (SRDE2I).**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-29

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 033-243301439-20240326-2024_29-DE

2024-29 : Délibération portant sur les Actions Collectives de Proximité (ACP) : adoption de la maquette financière des ACP

EXPOSE

Ce point vise à valider la maquette financière de l'Action Collective de Proximité, prévoyant deux types de dépenses :

- **Fonctionnement : pour les bilans conseils et les accompagnements à la transmission**

Le coût de la prestation « accompagnement à la transmission » est pris en charge par la Communauté de communes à hauteur de 432 € par prestation soit 4 accompagnements sur les 2 ans (Région : 40% ; Communauté de communes 30% ; entreprises : 30%)

Le coût de la prestation « Bilan conseil » est pris en charge par la Communauté de communes à hauteur de 225 € par prestation sur les 2 ans (Région : 50% TTC, Communauté de communes 25% HT, entreprises 25% HT +TVA). Le prestataire présentera une facture au nom de la Communauté de Communes pour la part qu'elle prend en charge.

Le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers présentera un titre au nom de la communauté de communes pour le montant qu'elle prend en charge.

- **Investissement : pour subvention de soutien à l'investissement**

L'enveloppe allouée aux subventions à l'investissement (100 000 €) est composée à 50% de fonds communautaires et 50% Région Nouvelle Aquitaine soit 50 000 euros pour la Communauté de communes " sur 2 ans.

Pour chaque demande de subvention, le Comité de pilotage pourra proposer un financement :

- A 100% par la CdC
- A 100% par la Région
- Réparti entre la Cdc et la Région

L'état récapitulatif des factures, cosigné par l'entreprise et le PETR (les factures et autres pièces seront conservées par le PETR) permettra la liquidation de la subvention.

RECAPITULATIF DE LA MAQUETTE BUDGETAIRE (2024-2025)

	2024	2025
SECTION INVESTISSEMENT		
Subvention directe aux entreprises	25 000 €	25 000 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Aide aux bilans conseil (225€/bilan conseils)	1350 €	1350 €
Accompagnement à la transmission-reprise (432€/accompagnement)	864€	864€
TOTAL	27 214€	27 214€

DECIDE

- **D'adopter la maquette financière relative aux Actions Collectives de Proximité pour les années 2024-2025.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE

Département de la Gironde

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

Séance du 26 MARS 20242024-30

L'an deux mille vingt-deux, le 26 mars 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Date de la convocation : 12-03-2024

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 30

Nombre de conseillers présents et représentés à

l'ouverture de la séance : 34

Quorum : 19

Fin de la séance : 20h15

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X			Mme GOEURY Céline		Pouvoir à A. BARLET	X
M. ROUGIER Frédéric	X			M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose	X			M. SAURIAC Jean- Christophe			X
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude	X		
Mme LEROY Vanessa	X			M. BARRABES Xavier	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe		Pouvoir à M-L. MICHEAU- HERAUD	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line	X			Mme MENUT- CHRISTMANN Anne- Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie	X			M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P. SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien	X		
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain	X		
M. LAPENNE Serge	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme MAUPOME Christine	X			Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan		Pouvoir M. JOKIEL	X	Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Votants : 34
Pour : 34

Contre : 0
Abstention :

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
Reçu en préfecture le 28/03/2024
Publié le 02/04/2024
ID : 033-243301439-20240326-2024_30-DE



2024-30 : Adoption de la modification des statuts du SIETRA

EXPOSE

Le SIETRA a procédé à la modification des statuts concernant l'adresse postale. Le siège du SIETRA est fixé au 51 chemin du Port de l'homme.

**Après avoir entendu les explications du Président,
Le conseil communautaire, à l'unanimité**

DECIDE

- **D'adopter les statuts modifiés du SIETRA, la modification portant sur l'adresse postale du SIETRA.**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance

Patricia SIMON



Le Président

Lionel FAYE